



**Procès-verbal de la 118^e séance ordinaire du conseil de la
Localité de Valcanton tenue au Carrefour communautaire de
Val-Paradis le mardi 10 mars 2015, à 19 h 30**

La réunion a été convoquée dans les délais prescrits.

Personnes présentes :

Claudine Desgagnés, conseillère
Manon Forget, conseillère
Michel Jégou, conseiller
Michel Larouche, conseiller
Cécile Philippon, présidente

IL Y A QUORUM.

Également présentes :

Renée Bégin, officière municipale
France St-Amant, officière municipale

Cécile Philippon préside la réunion et Renée Bégin agit à titre de secrétaire.

Ouverture de la séance

La séance est ouverte par Cécile Philippon à 19 h 30.

2015-118-01

Adoption de l'ordre du jour

118-CLVAL-2227

**SUR PROPOSITION DE MICHEL LAROUCHE, DÛMENT APPUYÉE
PAR MICHEL JÉGOU, IL EST RÉSOLU :**

D'ADOPTER l'ordre du jour suivant :

1. Adoption de l'ordre du jour;
2. Adoption du procès-verbal de la 117^e séance ordinaire du conseil de la localité de Valcanton tenue le 10 février 2015;
3. Correspondance au 10 mars 2015;
4. Approbation des décaissements, comptes fournisseurs et paies au 10 mars 2015;
5. Camps de jour pour l'été 2015 ;
6. Avis de motion d'un règlement décrétant la rémunération, l'allocation et le remboursement des dépenses pour les membres du conseil de la Localité de Valcanton et remplaçant le règlement n° 09.05;
7. Adoption du règlement n° 33 décrétant un mode de tarification pour l'utilisation de certains biens, services ou activités de la Localité de Valcanton ;
8. Renouvellement du protocole d'entente sur la gestion de la bibliothèque conjointe (municipale et scolaire) avec la Commission scolaire de la Baie-James et le Centre régional de services aux bibliothèques publiques de l'Abitibi-Témiscamingue-Nord-du-Québec;



9. Avis de motion relativement à l'adoption d'un règlement d'emprunt pour l'achat d'une niveleuse par la localité de Valcanton ;
10. Avis de motion relativement à l'adoption d'un règlement d'emprunt pour l'exécution de travaux d'asphaltage sur le territoire de la localité de Valcanton ;
11. Demande d'aide financière dans le cadre du Rendez-vous jeunesse du loisir culturel ;
12. Demande auprès du ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs pour le maintien de la direction générale du Nord-du-Québec à Lebel-sur-Quévillon;
13. Appui à une demande auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec visant une utilisation à une fin autre que l'agriculture sur le lot 17, rang I, canton Rousseau ;
14. Engagement d'un journalier pour la surveillance et l'entretien des patinoires dans le cadre du programme *Subvention salariale* ;
15. Sujets divers ;
16. Période de questions;
17. Levée de la séance.

2015-118-02

Adoption du procès-verbal de la 117^e séance ordinaire du conseil de la localité de Valcanton tenue le 10 février 2015

Les membres ont pris connaissance du procès-verbal.

118-CLVAL-2228

SUR PROPOSITION DE MICHEL LAROCHE, DÛMENT APPUYÉE PAR MICHEL JÉGOU, IL EST RÉSOLU :

D'ADOPTER le procès-verbal de la 117^e séance ordinaire de la localité de Valcanton tenue le 10 février 2015 à Beaucanton.

2015-118-03

Présentation de la correspondance au 10 mars 2015

Les membres ont pris connaissance du bordereau de correspondance qui leur a été précédemment remis.

2015-118-04

Approbation des décaissements, prélèvements, comptes fournisseurs et paies au 10 mars 2015

M^{me} Cécile Philippon dépose pour étude et considération une recommandation préparée par M^{me} France St-Amant en date du 10 mars 2015 et intitulée : *Décaissements, prélèvements, comptes fournisseurs et paies au 10 mars 2015*.

118-CLVAL-2229

SUR PROPOSITION DE CLAUDINE DESGAGNÉS, DÛMENT APPUYÉE PAR MANON FORGET, IL EST RÉSOLU :



D'APPROUVER les décaissements déjà effectués, les comptes fournisseurs et paies de la localité de Valcanton au 10 mars 2015 pour un montant total de 68 690,28 \$, le tout tel qu'il appert et étant plus amplement décrit à la liste préparée par l'officière municipale, M^{me} France St-Amant, le 10 mars 2015, dont copie est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je soussignée, France St-Amant, officière municipale, certifie qu'il y a des crédits disponibles pour effectuer le paiement de ces factures.

France St-Amant
Officière municipale

2015-118-05

Camps de jour pour l'été 2015

CONSIDÉRANT QUE Madame Manon Fortier, présidente de l'organisme Village en santé Valcanton, a présenté au conseil un document concernant la nécessité d'un camp de jour pour les enfants de Villebois, Val-Paradis et Beaucanton ;

CONSIDÉRANT QUE le camp de jour estival de V.V.B. reçoit l'appui d'organismes communautaires tels que Femmes d'Actions, Femmes de Résultats, Ligne jaune et Carrefour Jeunesse Emploi de la Jamésie;

CONSIDÉRANT QU'une évaluation des coûts d'organisation du camp de jour pour l'été 2015 a été transmise par Madame Manon Fortier aux membres des conseils des localités de Valcanton et de Villebois ;

CONSIDÉRANT QUE les deux conseils se sont entendus pour partager les coûts, soit 4 467 \$ pour Valcanton et 2 233 \$ pour Villebois;

118-CLVAL-2230

SUR PROPOSITION DE MICHEL JÉGOU, DÛMENT APPUYÉE PAR CLAUDINE DESGAGNÉS, IL EST RÉSOLU :

D'AUTORISER le versement d'une somme maximale de 4 467 \$ à l'organisme Village en santé Valcanton pour l'organisation de camp de jour de Valcanton et Villebois pour l'été 2015.

D'ATTRIBUER cette dépense au poste budgétaire n° 02-621-00-970 *Projets spéciaux.*

2015-118-06

Avis de motion d'un règlement décrétant la rémunération, l'allocation et le remboursement des dépenses pour les membres du conseil de la Localité de Valcanton et remplaçant le règlement n° 09.05

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, il est donné à la présente séance par Madame Manon Forget, un avis de motion selon lequel il sera déposé à une séance subséquente, un règlement décrétant la rémunération, l'allocation et le remboursement des dépenses pour les membres du conseil de la Localité de Valcanton et remplaçant le règlement n° 09.05..



2015-118-07

Adoption du règlement n° 33 décrétant un mode de tarification pour l'utilisation de certains biens, services ou activités de la Localité de Valcanton

CONSIDÉRANT QU'en vertu des articles 244.1 et suivants de la *Loi sur la fiscalité municipale* (R.L.R.Q., F-2.1), la municipalité peut prévoir, par règlement, que certains de ses biens, services ou activités soient financés, en tout ou en partie, au moyen d'un mode de tarification ;

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt de la Localité de Valcanton d'imposer une tarification pour les biens, services et activités qu'elle fournit;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent règlement a été donné par Madame Claudine Desgagnés lors de la séance du 10 février 2015 ;

118-CLVAL-2231

SUR PROPOSITION DE MICHEL JÉGOU, DUMENT APPUYÉE PAR MANON FORGET, IL EST RÉSOLU :

D'ADOPTER le règlement n° 33 décrétant un mode de tarification pour l'utilisation de certains biens, services ou activités de la Localité de Valcanton tel que joint à la présente pour en faire partie intégrante.

2015-118-08

Renouvellement du protocole d'entente sur la gestion de la bibliothèque conjointe (municipale et scolaire) avec la Commission scolaire de la Baie-James et le Centre régional de services aux bibliothèques publiques de l'Abitibi-Témiscamingue-Nord-du-Québec

CONSIDÉRANT QU'en date du 2 mars 2012, la Localité de Valcanton a adopté un protocole d'entente sur la gestion de la bibliothèque conjointe (municipale et scolaire) à Val-Paradis affiliée au C.R.S.B.P. de l'Abitibi-Témiscamingue Nord-du-Québec avec la Commission scolaire de la Baie-James ;

CONSIDÉRANT QUE selon l'article 10.1 de l'entente, celle-ci prendra effet à la date de sa signature et liera les parties jusqu'au 30 juin 2015;

CONSIDÉRANT QUE selon l'article 10.2, cette entente se renouvelle, à l'expiration de son terme initial, à tous les quatre ans, aux mêmes termes et conditions sauf quant à la contribution annuelle, à moins que l'une des parties ne donne aux autres, avant le 30 mars de tout terme en cours, un avis de son intention d'y apporter des modifications à l'expiration de ce terme;

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la Localité de Valcanton veut renouveler cette entente ;

118-CLVAL-2232

SUR PROPOSITION DE MICHEL JÉGOU, DUMENT APPUYÉE PAR MICHEL LAROUCHE, IL EST RÉSOLU :



DE RENOUELER l'entente sur la gestion de la bibliothèque conjointe (municipale et scolaire) à Val-Paradis affiliée au C.R.S.B.P. de l'Abitibi-Témiscamingue-Nord-du-Québec avec la Commission scolaire Baie-James pour une période de quatre ans.

D'AUTORISER la présidente, Madame Cécile Philippon, à signer tous les documents relatifs à cette entente.

2015-118-09

Avis de motion relativement à l'adoption d'un règlement d'emprunt pour l'achat d'une niveleuse par la Localité de Valcanton

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, il est donné à la présente séance par Monsieur Michel Larouche, un avis de motion selon lequel il sera déposé à une séance subséquente, un règlement d'emprunt pour l'achat d'une niveleuse par la Localité de Valcanton.

2015-118-10

Avis de motion relativement à l'adoption d'un règlement d'emprunt pour l'exécution de travaux d'asphaltage par la Localité de Valcanton

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, il est donné à la présente séance par Madame Manon Forget, un avis de motion selon lequel il sera déposé à une séance subséquente, un règlement d'emprunt pour l'exécution de travaux d'asphaltage par la Localité de Valcanton.

2015-118-11

Demande d'aide financière dans le cadre du *Rendez-vous jeunesse du loisir culturel*

CONSIDÉRANT QUE la Localité de Valcanton souhaite développer, chez les jeunes de 12 à 30 ans, le sentiment d'appartenance à leur localité et à leur région, tout en leur permettant d'échanger et d'améliorer leurs pratiques artistiques et culturelles amateurs ;

CONSIDÉRANT QUE le programme *Rendez-vous jeunesse du loisir culturel* a pour objectifs de favoriser la mise en valeur du potentiel créatif des jeunes par la pratique de disciplines reliées au secteur de la culture et d'encourager, par la pratique du loisir culturel, la participation active des jeunes à la vie de leur communauté ;



118-CLVAL-2233

SUR PROPOSITION DE MANON FORGET, DÛMENT APPUYÉE PAR MICHEL JÉGOU, IL EST RÉSOLU :

DE DEMANDER à la Commission loisir et Sport de la Baie-James une aide financière pour la réalisation du projet *Les beautés touristiques de ma localité* dans le cadre du programme *Rendez-vous jeunesse du loisir culturel*.

D'AUTORISER madame Claudine Desgagnés à signer tous les documents relatifs à cette demande.

2015-118-12

Demande auprès du ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs pour le maintien de la direction générale du Nord-du-Québec à Lebel-sur-Quévillon

CONSIDÉRANT QUE la direction générale du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs pour le Nord-du-Québec était située à Lebel-sur-Quévillon;

CONSIDÉRANT QUE le ministre a transféré et confié la direction générale Nord-du-Québec du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs à l'Abitibi-Témiscamingue;

CONSIDÉRANT QUE le Nord-du-Québec perd la direction générale du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs;

CONSIDÉRANT QUE les pouvoirs décisionnels pour la région Nord-du-Québec du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs sont transférés à la direction générale de l'Abitibi-Témiscamngue;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement centralise les centres de décisions au détriment des régions éloignées;

118-CLVAL-2234

SUR PROPOSITION DE CLAUDINE DESGAGNÉS, DÛMENT APPUYÉE PAR MICHEL JÉGOU, IL EST RÉSOLU :

QUE la Localité de Valcanton demande au ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs de reconsidérer sa décision et de maintenir la direction générale du Nord-du-Québec du ministère des Forêts, de la Faune et des parcs à Lebel-sur-Quévillon;

DE TRANSMETTRE une copie de cette résolution à :

Monsieur Luc Blanchette, ministre responsable de la région Nord-du-Québec

Monsieur Jean Boucher, député d'Ungava

Monsieur René Dubé, président de l'Administration régionale Baie-James

Madame Manon Cyr, présidente du Gouvernement régional d'Eeyou Istchee Baie-James



2015-118-13

Appui à une demande auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec visant une utilisation à une fin autre que l'agriculture sur le lot 17, rang I, canton Rousseau

CONSIDÉRANT QUE M. Jean-François Larouche demande à la Commission de protection du territoire agricole l'autorisation pour lotir et pour utiliser à une fin autre que l'agriculture une partie du lot 17, rang I, canton Rousseau totalisant une superficie 4 800 m² ;

CONSIDÉRANT QUE le lot 17, rang I, canton Rousseau, est situé dans une zone agricole permanente à l'intérieur des limites de la localité de Valcanton (arrondissement de Beaucanton) ;

CONSIDÉRANT QUE la demande de M. Jean-François Larouche a pour but d'utiliser à des fins de construction d'une résidence cette superficie et d'offrir la possibilité à d'éventuels propriétaires de s'établir dans le secteur de Beaucanton ;

CONSIDÉRANT QU'il n'y a pas de terrain disponible permettant l'établissement de nouveaux résidents dans le secteur de Beaucanton ;

CONSIDÉRANT QUE la Localité de Valcanton accueille favorablement cette demande qui permettrait l'établissement de nouveaux résidents sur son territoire ;

118-CLVAL-2235

SUR PROPOSITION DE MANON FORGET, DÛMENT APPUYÉE PAR MICHEL JÉGOU, IL EST RÉSOLU :

D'APPUYER la demande de lotissement et d'utilisation à une fin autre que l'agriculture d'une partie du lot 17, rang I, canton Rousseau, présentée à la Commission de protection du territoire agricole du Québec par Monsieur Jean-François Larouche.

2015-118-14

Engagement d'un journalier pour la surveillance et l'entretien des patinoires dans le cadre du programme Subvention salariale

Ce point est reporté à une séance ultérieure.

2015-118-15

Sujets divers

Aucun sujet n'est ajouté.



2015-118-16

Période de questions

Une question est posée relativement à l'aménagement du terrain de balle de Val-Paradis qui pourrait servir de stationnement de roulottes lors de la tenue de fêtes, ce qui permettrait d'offrir cette forme d'hébergement temporaire.

2015-118-17

Levée de la séance

118-CLVAL-2236

L'ordre du jour étant épuisé, SUR PROPOSITION DE CLAUDINE DESGAGNÉS, DÛMENT APPUYÉE PAR MICHEL LAROUCHE, IL EST RÉSOLU:

DE LEVER la réunion à 20 h.

LE PRÉSENT PROCÈS-VERBAL EST SOUMIS AUX TERMES DE LA CHARTE DE LA LOCALITÉ DE VALCANTON, POUR SURVEILLANCE ET CONTRÔLE AU DIRECTEUR GÉNÉRAL DU GOUVERNEMENT RÉGIONAL D'EYYOU ISTCHEE BAIE-JAMES, LEQUEL LE TRANSFÈRE AU CONSEIL DU GOUVERNEMENT RÉGIONAL À TITRE DE RAPPORT ET AFIN QUE TOUTES LES MESURES SOIENT PRISES POUR QUE LES RÈGLEMENTS ET RÉOLUTIONS REQUÉRANT L'APPROBATION DE CE DERNIER SOIENT APPROUVÉS, RATIFIÉS ET SANCTIONNÉS.

Cécile Philippon
Présidente

Stéphane Simard
Directeur général
Gouvernement régional
d'Eeyou Istchee Baie-James

Renée Bégin
Secrétaire d'assemblée